



RAPPORT DE GESTION 2021

GROUPE AGROGENERATION ET AGROGENERATION S.A





A Paris, le 2 août 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social et des comptes consolidés du groupe.

Il est précisé qu'en raison de la situation politique en Ukraine (invasion militaire russe décrite au paragraphe 1.9.1), le Groupe n'a pas été en mesure de respecter le délai prévu pour la publication des comptes 2021 (soit le 30 avril 2022) et de convoquer l'assemblée générale avant le 30 juin 2022. A la suite à la demande de la Société, la convocation de l'assemblée générale des actionnaires devant examiner et approuver ces comptes a été reportée par le Tribunal de commerce de Paris jusqu'au 30 septembre 2022.

Vos commissaires aux comptes, les cabinets BDO Paris Audit & Advisory et FIDAG, vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration





TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION	5
1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021 ET PERSPECTIVES.....	5
1.1 Activité.....	5
1.2 Faits marquants	5
1.2.1 Situation géopolitique et économique en Ukraine.....	5
1.2.3 Résolution du litige avec EHGO (ORNANE)	10
1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés.....	11
1.3.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes	11
1.3.2 Présentation des résultats du groupe et des comptes consolidés.....	11
1.4 Exposition aux risques.....	11
1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats.....	13
1.5.1 Présentation simplifiée des comptes consolidés.....	13
1.5.2 Résultats de l'exercice	14
1.5.3 Structure financière	16
1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	16
1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement.....	17
1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir.....	17
1.9 Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2021	19
1.9.1 Guerre en Ukraine	19
1.9.2 Audit des états financiers.....	19
2. PERIMETRE DU GROUPE.....	20
2.1 Sociétés du Groupe	20
2.2 Acquisitions et cessions de participations	20
3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT	20
3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.....	20
3.1.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes	20
3.1.2 Chiffre d'affaires et résultats	20



3.1.3	Capitaux et autres fonds propres.....	21
3.1.4	Délais de paiements.....	21
3.1.5	Prêts à moins de trois (3) ans conclus par AgroGeneration S.A.	22
3.2	Proposition d'affectation du résultat	22
3.3	Dépenses non déductibles.....	22
3.4	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement	22
3.5	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	22
4.	ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE et autres titres	23
5.	INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES	23
6.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.	23
6.1	Répartition du capital.....	23
6.2	Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres	24
6.2.1	Participation des salariés au capital	24
6.3	Cours de bourse	24
6.4	Succursales existantes.....	24
7.	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	24
7.2	Programmes sociaux	25
8.	INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES	26
PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		27
1.	CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE	27
1.1	Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé	27
1.2	Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice	27
1.3	Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice.....	30
1.4	Conventions conclues entre les filiales de la Société et les actionnaires et/ou dirigeants de la Société.	30
2.	GOUVERNANCE	30
2.1	Composition du Conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice clos	31
2.3	Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration.....	32
2.4	Liste des autres mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux	36



2.5	Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et.....	38
2.5.1	Rémunération des membres du Conseil d'administration.....	38
2.5.2	Rémunération de la Direction générale.....	38
2.6	Délégation d'augmentation du capital	38
	ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	40
	ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	41
	ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	42



PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021 ET PERSPECTIVES

1.1 Activité

Fondée en 2007, AgroGeneration est un producteur à grande échelle de céréales et d'oléagineux. L'activité principale de la Société est la culture de céréales et de produits oléagineux. Elle exploite près de 60 000 hectares de terres agricoles de grande qualité dans l'est de l'Ukraine.

Admise sur le marché Euronext Growth Paris depuis mars 2010, la Société est contrôlée par SBF IV : le fonds d'investissement, géré par SigmaBleyzer Investment Group, qui a près de 30 ans d'expérience dans le secteur du private equity en Europe de l'Est.

Fin 2021, AgroGeneration a employé environ 800 personnes, dont environ 200 travailleurs saisonniers. Le Groupe avait une capacité de production allant jusqu'à 200 000 tonnes par an en moyenne et plus de 140 000 tonnes de stockage.

Autour de la location à long terme de terres, le Groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec une utilisation contrôlée des intrants, la recherche d'engrais et de semences de premier choix et des machines performantes. AgroGeneration commercialise la production directement sur le marché ukrainien et exporte vers des acheteurs de premier plan.

En 2021, le groupe a déployé son activité dans la région de Kharkiv en Ukraine avec 6 fermes, un centre opérationnel à Kharkiv et un bureau central à Kyiv. Le siège social de la Société est situé à Paris.

1.2 Faits marquants

1.2.1 Situation géopolitique et économique en Ukraine

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme de réformes, avec une dette publique en baisse, une inflation en recul et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie de Covid-19 et les mesures de verrouillage associées ont entraîné un fort ralentissement économique dont l'impact négatif visible a été observé dès la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au COVID.

Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un nouveau ralentissement économique et géopolitique brutal en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie lancée le 24 février 2022,



avec des impacts sur l'économie ukrainienne et le Groupe qui ne peuvent être évalués avec précision pour le moment, car la guerre se poursuit en Ukraine à la date du présent rapport.

La situation macroéconomique en Ukraine à fin d'année 2021 - état d'avant-guerre

L'économie a renoué avec la croissance en 2021, grâce à la reprise de l'activité, à l'assouplissement des restrictions COVID, et aux mesures de relance budgétaire et monétaire qui ont apporté un soutien supplémentaire. Parmi les raisons, on peut citer la forte demande mondiale pour les produits du complexe agro-industriel national, la récolte record de 2021, un système bancaire beaucoup plus stable par rapport aux épisodes de crise précédents, la poursuite des réformes structurelles en coopération avec les partenaires internationaux. Le déficit budgétaire a été ramené à -3,4 % du PIB en 2021 (contre -5,3 % du PIB en 2020). La dette publique a été ramenée à 49,0 % du PIB en 2021 (contre 61,0 % du PIB en 2020). En 2021, le hryvnya a gagné 3 % par rapport à l'USD, le taux UAH/USD passant de 28,2 fin 2020 à 27,2 fin 2021, mais l'inflation a augmenté à 9,4 % en 2021 (contre 3,2 % en 2020) en raison de l'aggravation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Selon le FMI, le taux de chômage de l'Ukraine a diminué de manière insignifiante en 2021 et est resté à 9,8 % (contre 10,1 % en 2020). Par conséquent, après s'être contractée de 3,8 % en 2020, l'économie ukrainienne a renoué avec une croissance du PIB d'environ 3,4 % en 2021.

En 2020, l'Ukraine a commencé à adopter une nouvelle réforme du marché foncier. Fin mars 2020, la Verkhovna Rada (équivalent du Parlement en Ukraine) a approuvé la nouvelle loi relative à la vente de terres agricoles et à l'ouverture du marché foncier. En adhérant à la réforme, le 1^{er} juillet 2021, le moratoire sur la vente des terres a été supprimé (un moratoire sur la vente des terres agricoles en Ukraine est en vigueur depuis 2001 et concernait près de 70 % du territoire et 16 % de la population ukrainienne, qui ne pouvaient pas disposer librement de leurs parcelles agricoles) et le marché foncier a été ouvert. En vertu de la nouvelle loi, la vente de terres au cours des deux premières années suivant le début de la réforme agraire est limitée à 100 ha, et seuls les citoyens ukrainiens pourront acheter des terres jusqu'au 1^{er} janvier 2024. Ce n'est qu'après le 1^{er} janvier 2024 que les personnes morales ukrainiennes seront autorisées à acheter des terres d'une superficie maximale de 10 000 ha. L'interdiction de vendre des terres agricoles d'État et municipales reste en vigueur. L'admission des étrangers à l'achat de terres sur le territoire ukrainien ne sera possible qu'après que la décision correspondante ait été prise par référendum national. La nouvelle réforme du marché foncier devait stimuler la croissance économique à hauteur de 3 % par an et augmenter considérablement la valeur de l'économie.



La guerre en Ukraine et la situation macroéconomique actuelle

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, ce qui a entraîné une guerre au travers du pays. L'attaque militaire en cours a entraîné, et continue d'entraîner, d'importantes pertes humaines, la dislocation de la population, des dommages aux infrastructures et la perturbation de l'activité économique en Ukraine.

Plus de 4 millions de personnes ont fui l'Ukraine, dont plus de la moitié a rejoint la Pologne et pour beaucoup la Hongrie, la Moldavie et la Roumanie. En Ukraine, on estime que 6,5 millions de personnes sont déjà déplacées à l'intérieur du pays et qu'environ un tiers de la population a besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Les ports maritimes et les aéroports sont fermés et ont été endommagés, et de nombreuses routes et ponts ont été endommagés ou détruits, ce qui aggrave encore les problèmes de transport et de logistique.

Après le début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, le gouvernement ukrainien, dans le but de maintenir la macro-stabilité et d'éviter une catastrophe humanitaire dans le pays, a mis en place des mesures d'urgence pour protéger les opérations essentielles du gouvernement et s'assurer que les Ukrainiens puissent continuer à avoir accès à l'argent liquide et à satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux, notamment :

- Depuis le 24 février, le taux de change officiel a été fixé à 29,25 UAH pour 1 USD, et la Banque nationale d'Ukraine (NBU) a introduit des restrictions sur le marché des devises pour protéger le système financier ukrainien et ses opérations robustes et stables.
- La Banque Nationale d'Ukraine a reporté sa décision sur le taux directeur. Le taux directeur restera donc inchangé à 10% puisque les restrictions administratives forcées sont en place et jusqu'à ce que les événements en Ukraine reviennent à la normale.
- La Banque nationale d'Ukraine a pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité des paiements en espèces et sans espèces et pour soutenir le fonctionnement continu du système bancaire ukrainien sous la loi martiale. Le système bancaire reste stable et liquide ; le système de paiement reste opérationnel, les banques sont ouvertes.

En mars 2022, la Verkhovna Rada a approuvé une série d'amendements fiscaux visant à soutenir les entreprises ukrainiennes dans des conditions de guerre. La loi établit un régime économique spécial pendant la période de la loi martiale. Selon la loi, toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 10 milliards d'UAH (environ 33 millions de dollars à ce jour) peuvent désormais cesser de payer la TVA et l'impôt sur les bénéfices des sociétés (CPT), passant à un impôt sur le chiffre d'affaires de 2 %. Les marchandises perdues physiquement ne sont pas



soumises à la TVA. Le remboursement de la TVA pour les exportateurs est gelé. Les entrepreneurs privés (groupe 1 et groupe 2) sont autorisés à ne pas payer d'impôts (et il n'est pas attendu qu'ils acquittent la contribution sociale unie pendant une période d'un an après la fin de la loi martiale). Pour le carburant automobile, la taxe d'accise est nulle et le taux de TVA est ramené de 20 % à 7 %. En outre, le soutien à l'effort de guerre national est exonéré de taxes.

- Le gouvernement ukrainien a introduit des licences d'exportation pour des produits alimentaires clés, notamment le blé, le maïs, la viande de volaille et l'huile de tournesol.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, des organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays individuels et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine des financements bilatéraux et concessionnels, des dons et un soutien matériel. Au total, l'aide internationale a atteint, selon les sources publiques disponibles, plus de 15 milliards de dollars à ce jour. Selon les dernières estimations des principales institutions financières mondiales (Banque mondiale, FMI, etc.), l'économie ukrainienne devrait se contracter de 35 à 45 % en 2022. Le Fonds monétaire international prévoit que la dette publique de l'Ukraine augmentera pour atteindre 86,2 % du PIB du pays en 2022 en raison de la guerre avec la Russie (contre 49 % en 2021). Le déficit budgétaire du pays pourrait atteindre 17,8 % (contre -3,4 % du PIB en 2021). Selon la Banque Mondiale, bien qu'il soit difficile d'évaluer l'impact de la guerre sur la pauvreté à ce stade, la projection de base suppose que le taux de pauvreté de l'Ukraine, basé sur le seuil de 5,50 dollars par jour, augmentera de 1,8 % en 2021 à 19,8 % en 2022. Dans l'ensemble, l'ampleur de la contraction de l'économie ukrainienne est toutefois soumise à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui est toujours en cours. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du succès du gouvernement ukrainien dans la réalisation de nouvelles réformes et de la stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après l'arrêt de l'invasion.

Toutes les filiales agricoles du Groupe sont situées dans l'oblast de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé dans la poursuite de l'escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv était de 71,6 M€. Les semis du Groupe en 2021 dans l'oblast de Kharkiv représentaient environ 56 000 ha.

À la date du présent rapport, en raison de la guerre, les actifs fonciers opérationnels du Groupe ont été réduit à environ 30 000 ha.

La direction surveille les développements dans l'environnement actuel et prend des mesures, le cas



échéant, pour minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. De nouvelles évolutions défavorables des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international pourraient avoir un impact négatif sur la situation financière et les performances du Groupe d'une manière qui ne peut être déterminée actuellement.

1.2.2 Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe

En décembre 2019, une épidémie d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) est apparue à Wuhan, en Chine, et s'est depuis propagée dans le monde. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que le COVID-19 était une pandémie. L'Ukraine a déclaré l'état d'urgence le 25 mars 2020. Fin 2020, l'Ukraine a adopté une feuille de route nationale pour la vaccination contre le COVID-19, et une campagne de vaccination a débuté en février 2021. Le gouvernement ukrainien a approuvé l'utilisation des vaccins AstraZeneca/Covishield, Sinovac Biotech et Pfizer en Ukraine. En 2021, les vaccinations ont été effectuées sur tout le territoire.

En raison de la pandémie de COVID-19, les secteurs économiques ukrainiens ont été durement touchés en 2020, et une lente reprise a été observée en 2021, sous réserve de la reprise post-pandémique mondiale. Grâce à la campagne de vaccination effectuée en 2021, l'Ukraine a pu assouplir la rigueur des mesures de quarantaine, ce qui a permis aux entreprises de fonctionner dans un environnement plus proche de la normale tout en maintenant les mesures préventives minimales requises. Le secteur de l'agriculture a été parmi les moins touchés par les restrictions de quarantaine, tandis que les services, le commerce et les transports ont été les plus affectés. L'impact direct de la pandémie sur l'économie s'est traduit par un arrêt de l'activité économique intérieure dans les secteurs touchés par le confinement, ainsi que par une baisse de la demande d'exportations ukrainiennes et des envois de fonds de l'étranger. Les effets secondaires résultent de la réduction du revenu des ménages, de la réorientation des dépenses publiques et de la perturbation des plans d'investissement des entreprises, ce qui a entraîné une baisse de la demande pour un large éventail de biens et de services.

Conformément aux réglementations nationales et aux recommandations des meilleures pratiques, AgroGeneration a mis en place des mesures sanitaires dans ses opérations pour assurer la sécurité de ses employés, notamment en observant une distance sociale, en fournissant des masques d'assainissement et de protection appropriés, en organisant des examens médicaux dans les locaux du bureau ou auprès des autorités médicales locales, etc. dès le début de l'épidémie. Les employés administratifs ont travaillé à domicile dans la mesure du possible. Les déplacements ont été pratiquement éliminés afin que les employés puissent respecter les ordres de rester sur place et les



quarantaines, ceux qui travaillent sur le terrain observant toutes les normes sanitaires. En 2021, la Société a maintenu les mesures de sécurité en place pour assurer la continuité des opérations commerciales.

En outre, au cours de l'année 2021, la Société a également adopté une position proactive en encourageant la vaccination ainsi que d'autres mesures visant à assurer la sécurité des employés, conformément aux directives émises par le gouvernement ukrainien. Le Groupe a exécuté le programme de vaccination de ses employés auprès des autorités médicales locales. À la fin de 2021, 92 % des employés situés dans les bureaux administratifs du Groupe et 50 % des employés des fermes avaient été vaccinés.

Depuis le début de l'épidémie, il n'y a pas eu d'impact négatif notable sur les opérations d'AgroGeneration, ni de changement ou d'impact sur la position de rentabilité de la Société, et la direction n'a pas vu de changement important dans les opérations commerciales de la Société.

Si la situation devait s'aggraver, la pandémie de Covid-19 pourrait avoir des répercussions potentielles sur les états financiers : la Société pourrait voir un impact sur les revenus futurs, les coûts des intrants, le calendrier des fournitures d'intrants (et donc une modification des rendements), la baisse des prix mondiaux des cultures et l'augmentation des coûts de stockage. Ces facteurs et d'autres pourraient influencer les flux de trésorerie de l'entreprise et le bilan. La direction continuera à surveiller de près la situation et à évaluer la nécessité de toute mesure supplémentaire future au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

1.2.3 Résolution du litige avec EHGO (ORNANE)

AgroGeneration a signé un accord de financement avec le Fonds européen de titrisation des opportunités de croissance (European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGO)) le 6 juin 2018 pour l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORNANE) pour une valeur nominale maximale de 20 M€.

Au cours du premier semestre 2019, EHGO a demandé devant le tribunal de commerce de Paris la résiliation du contrat ORNANE et le remboursement anticipé des 190 bons ORNANE en circulation, à une valeur nominale pour un montant total de 1,95 M€ en numéraire. AgroGeneration contestait la demande d'EHGO et considérait qu'elle agissait dans son droit. Les affaires connexes ont été renvoyées devant les tribunaux à plusieurs reprises au cours de l'année 2020 et restaient non résolues au 31 décembre 2020. Les risques liés ont été couverts par une provision comptabilisée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020 (Note 20) sur la base du scénario de risque



pondéré. Le passif total au titre des ORNANes au 31 décembre 2020 combinait deux parties : la juste valeur de 190 ORNANes à un cours de l'action convertible à cette date, évaluée à 0,611 M€ (Note 18), et une provision de 0,609 M€ (Note 20), soit un total de 1,220 M€.

Le 16 septembre 2021, AgroGeneration et European High Growth Opportunities Securitization Fund (fonds géré par Alpha Blue Ocean) ont conclu un accord de règlement. Cet accord de règlement, qui n'implique aucune reconnaissance de responsabilité, ni la validité des griefs soulevés de part et d'autre, a mis fin à tous les litiges entre les parties. L'accord prévoyait la caducité des 190 ORNANes en circulation, la résiliation de l'accord de financement et un remboursement partiel de la somme versée à AgroGeneration par EHGO pour l'émission de l'ORNANE.

AgroGeneration a remboursé l'intégralité de la compensation avant la fin de l'année 2021, pour un montant d'environ 1,5 million d'euros en espèces et en actions (y compris le transfert de 686 411 actions propres détenues par AgroGeneration à EHGO). Ce règlement à un montant, dépassant le total des passifs connexes initialement comptabilisés au 31 décembre 2020, a entraîné des charges nettes de 0,143 million d'euros comptabilisées dans le compte de résultat de 2021.

1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés

1.3.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

1.3.2 Présentation des résultats du groupe et des comptes consolidés

Les principaux éléments des comptes consolidés sont :

- production approximative de 166 000 tonnes de céréales et d'oléagineux en 2021 ;
- un chiffre d'affaires de 43,9 M€ ;
- un résultat net de 14,2 M€ compte tenu d'un résultat opérationnel de 16,7 M€ et d'une perte financière de 2,7 M€ ;
- des fonds propres de 50,1 M€;
- un endettement net, compte tenu d'une trésorerie disponible de 7,1 M€ (2,7 M€ d'actifs financiers à court terme, y compris des dépôts et des obligations de l'État ukrainien remboursées en avril 2022), de 17,5 M€ (incl. IFRS 16).

1.4 Exposition aux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels AgroGeneration et AgroGeneration S.A. sont



confrontés sont les suivants :

- le risque de guerre qui peut affecter l'état et la propriété des immobilisations et des terrains loués, des bureaux et des installations de production, des installations de stockage et des stocks de marchandises produites et des stocks, des employés (leur perte entraînant une perturbation des processus commerciaux), de la capacité des voies logistiques en Ukraine, de la capacité à mener des activités d'exportation, des données (leur perte à la suite de cyberattaques), de la disponibilité des services bancaires et de la capacité à attirer de nouveaux prêts ;
- les risques politiques et économiques qui restent très élevés ;
- risque climatique et phytopathogène qui peut affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- risque sur la fluctuation du prix des denrées agricoles qui impacte directement le niveau de chiffre d'affaires ;
- risque juridique et fiscal lié à un système ukrainien encore en formation ;
- risque de change avec un impact potentiel significatif en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro sur les résultats financiers ;
- risque de liquidité qui associé aux bouleversements en Ukraine a entraîné de fortes tensions et affaibli les sources d'investissements étrangers et la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt avantageux ;
- risque de contrepartie lié à l'absence d'une politique de garantie préalable sécurisée ;
- risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes lié aux changements dans l'environnement politique.

1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats

1.5.1 Présentation simplifiée des comptes consolidés

Indicateurs financiers

(en M€)	2020 Publié	2020 Retraité ⁽¹⁾	2021
Chiffre d'affaires	39 146	39 146	43 896
Écart de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis	10 044 ⁽¹⁾	10 351	20 006
Coût des ventes	(32 722)	(32 722)	(31 541)
Marge Brute	16 468	16 775	32 361
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(4 876) ⁽¹⁾	(4 876)	(4 518)
Autres produits et charges	(370)	(370)	(11 100)
Résultat opérationnel	11 222	11 529	16 743
Résultat financier ⁽²⁾	(9 174)	(9 796)	(2 654)
Impôt	600	600	113
Résultat net avant résultat des activités cédées	2 648	2 333	14 202
Résultat des activités cédées	-	-	-
Résultat net	2 648	2 333	14 202

(en M€)	2020 Publié	2020 Retraité ⁽¹⁾	2021
EBITDA ⁽²⁾	19 558	19 419	35 183
Capitaux propres	34 711	33 858	50 145
Dette nette ⁽³⁾	25 053	26 546	17 500
Dette nette hors IFRS16	10 969	10 969	632

(1) Au cours de l'année 2021, le Groupe a modifié son approche de l'évaluation des actifs et passifs locatifs liés à la location de terrains selon la norme IFRS 16. Cette modification prévoit d'inclure l'intégralité du paiement réel de la location du terrain (y compris celui en dehors des termes contractuels) qui reflète le taux du marché. Le Groupe estime que l'approche modifiée fournit des informations plus complètes, pertinentes et utiles pour les parties prenantes. En tant que telle, cette modification représente un changement de méthode comptable et est appliquée rétrospectivement (IAS 8) en retraçant les chiffres comparatifs de 2020. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la Note 5 des états financiers consolidés 2021.

(2) EBITDA = bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement, provision, gain ou perte net sur la cession d'immobilisations et dépréciation d'actifs non courants et la partie non contractuelle supplémentaire des engagements de location - voir annexe I pour plus de détails.

(3) Total des emprunts moins la trésorerie disponible et les actifs financiers à court terme et de la dette supplémentaire liée à la partie non contractuelle supplémentaire des engagements de location - voir annexe I pour plus de détails.

Production et chiffre d'affaires

En 2021, AgroGeneration a produit environ 166 000 tonnes de céréales et d'oléagineux (contre 169 150 tonnes en 2020) sur une surface cultivée d'environ 56 000 ha.

La récolte de blé d'hiver d'AgroGeneration a atteint plus de 108 000 tonnes produites en poids net, avec un rendement moyen de 3,9 tonnes/ha (contre 4,4 tonnes/ha en 2020). Ce résultat est inférieur de 12 % à celui de 2020, ainsi qu'au rendement moyen ukrainien. Néanmoins, le temps sec a favorisé la bonne qualité du blé produit.



Au total, AgroGeneration a produit 56,1K tonnes de blé meunier en 2021, ce qui représente plus de 50 % de la production totale de blé. En 2021, le Groupe a récolté plus de 51K tonnes de tournesol avec un rendement net moyen de 2,0 tonnes/ha, dépassant le résultat de 2020 de 10% (vs 1,8 tonnes/ha en 2020). La production nette totale des autres cultures (pois, soja et maïs) s'est élevée à plus de 6K tonnes.

AgroGeneration a enregistré un chiffre d'affaires de 43,9 millions d'euros en 2021, en hausse de 4,8 millions d'euros par rapport à 39,1 millions d'euros en 2020, résultant principalement de la vente de 134,9K tonnes (-40,7k tonnes par rapport à 2020) de cultures provenant des stocks de 2020 et de la récolte de 2021, qui ont été vendues avec des prix des cultures en nette amélioration. Les ventes se décomposent comme suit :

- 29,6 millions d'euros correspondent aux revenus de la vente d'environ 105 800 tonnes produites en 2021, soit une baisse d'environ 25 000 tonnes par rapport à 2020 représentant une diminution des ventes de blé d'hiver et de tournesol de la récolte de l'année en cours. La différence entre le tonnage produit et vendu d'environ 60 000 tonnes correspond à la production utilisée par la Société pour ses propres besoins (semences) et au stock d'environ 53 700 tonnes à vendre en 2022 ;
- 13,9 millions d'euros provenant de la vente des stocks de 2020 (29 200 tonnes, principalement de tournesol) ;
- 0,4 million d'euros provenant d'autres produits et services (stockage, séchage).

La part des exportations dans le chiffre d'affaires de la Société (y compris les ventes de stocks de la production de l'année précédente) est restée la même par rapport à 2020 et s'élève à 33% (en tonnage). En excluant les cultures non éligibles à l'exportation (tournesol), cette proportion serait de 47%.

1.5.2 Résultats de l'exercice

Le résultat brut d'exploitation s'est considérablement amélioré, passant de 16,8 millions d'euros en 2020 (retraité) à 32,4 millions d'euros en 2021, soit une amélioration de 15,6 millions d'euros. Cette augmentation peut être ventilée comme suit :

- 14,0 millions d'euros liés à l'effet d'une augmentation remarquable des prix du blé (+30%/tonne d'une année sur l'autre) et du tournesol (+55%/tonne d'une année sur l'autre) suivant les tendances du marché mondial ;
- 5,7 millions d'euros de variation de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis en 2021 par rapport à 2020 représentant un effet combiné de l'augmentation des prix des



cultures vendues, partiellement compensée par l'augmentation des coûts de production par rapport à 2020 ;

- (1,7) million d'euros due à l'augmentation du coût de production des cultures vendues en raison de la hausse des prix des engrais et des produits phytosanitaires principalement (pour le blé +8%/ha d'une année sur l'autre, pour le tournesol +11%/ha d'une année sur l'autre) ;
- (2,4) millions d'euros d'effet de change, d'effet IFRS16, de baisse des volumes vendus et de change sur des résultats opérationnels des autres activités.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont encore diminué de 7,3 %, soit de 0,36 million d'euros, passant de 4,9 millions d'euros en 2020 à 4,5 millions € en 2021, principalement attribués aux éléments suivants :

- 0,41 million d'euros de réduction des dépenses administratives associées aux initiatives de réduction des coûts finalisées, en particulier l'optimisation de la structure des effectifs, les frais juridiques, les autres dépenses administratives ;
- une augmentation de (0,05) million d'euros des frais de vente, principalement due à l'augmentation des tarifs logistiques.

Au total, principalement soutenu par des prix de vente des récoltes extrêmement favorables observés en 2021, l'EBITDA du Groupe atteint le niveau spectaculaire de 35,2 millions d'euros contre 19,4 millions d'euros en 2020 (retraité).

Les autres charges nettes de (11,1) millions d'euros en 2021 se réfèrent principalement à la dépréciation du goodwill (effet non cash). Étant objectivement limité pour mener des tests fiables et efficaces pour confirmer la valeur comptable du goodwill (en raison de la non-disponibilité d'hypothèses objectives / réalistes à appliquer) et se référant aux risques croissants et aux indicateurs d'escalade politique et militaire en Ukraine au 31 décembre 2021, le Groupe a reconnu la dépréciation du goodwill pour un montant total de 11,2 millions d'euros. Par conséquent, le résultat opérationnel a atteint 16,7 millions d'euros contre 11,5 millions d'euros en 2020 (retraité), soit une augmentation de 5,2 millions d'euros.

Les charges financières nettes se sont élevées à (2,7) millions d'euros contre (9,8) millions d'euros en 2020 (retraité). La baisse de 7,1 millions d'euros est principalement attribuée aux écarts des gains nets de change (c.a. 5,9 millions d'euros d'écart positif) induits par le renforcement de la hryvnia ukrainienne au cours de 2021 contre la dépréciation de la hryvnia ukrainienne au cours de 2020. Malgré cela, en excluant tout effet de change, le Groupe a



continué à réduire ses charges financières (d'environ 1,2 million d'euros par rapport à 2020) grâce à une nouvelle réduction de la charge de la dette.

Au total, le Groupe a réalisé un bénéfice net d'exploitation de 14,2 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2020 (retraité).

1.5.3 Structure financière

Au cours de l'exercice, les fonds propres sont passés de 33,8 millions d'euros (retraités) à 50,1 millions d'euros. Cette amélioration, malgré les écarts de conversion de 2,1 millions d'euros, est due à un bénéfice net de 14,2 millions d'euros.

Le cash-flow opérationnel s'est élevé à 25,7 millions d'euros. Ce flux de trésorerie a permis à la Société de couvrir les dépenses d'investissement, le remboursement des emprunts et les intérêts payés au cours de l'année. À la fin de l'année, la trésorerie et les actifs financiers à court terme (principalement des obligations de l'État ukrainien) s'élevaient à 7,1 millions d'euros.

Le Groupe a considérablement diminué le montant de sa dette nette : de 26,5 millions d'euros à la fin de 2020 (retraité) à 17,5 millions d'euros à la fin de 2021 (-34 % d'une année sur l'autre). Hors IFRS 16, la dette nette s'élève à 0,6 million d'euros à la fin de l'année 2021 contre 11,0 millions d'euros en 2020.

1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Les indicateurs financiers du Groupe se sont encore améliorés en 2021, comme l'illustrent les forts rendements divulgués. Les résultats du Groupe en 2021 ont été alimentés par les prix favorables des cultures sur le marché, qui ont entièrement compensé la légère baisse du volume de production total en 2021 et ont soutenu la performance de l'EBITDA cette année. En outre, en 2021, comme prévu, le plein effet de la mise en œuvre des initiatives d'optimisation des coûts, commencées dès la fin de 2019 et poursuivies pendant la période 2020-2021, est devenu perceptible à la fin de l'année et a donc également contribué à l'amélioration des rendements de fin d'année d'AgroGeneration.

Grâce à ce qui précède, à la fin de 2021, le Groupe a amélioré ses fondamentaux économiques en renforçant ses fonds propres en réduisant encore sa dette nette. Reflétant ces améliorations et la meilleure qualité de la solvabilité d'AgroGeneration, le financement de la récolte 2022 a été entièrement assuré plus tôt que l'année dernière par les flux de trésorerie opérationnels générés en interne.

La guerre à grande échelle en Ukraine, déclenchée en février 2022 par l'invasion du pays par les



troupes russes, a remis en cause toutes les performances antérieures du Groupe. Les perspectives d'avenir les plus proches de la société restent incertaines car la guerre se poursuit à la date du présent rapport.

1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement

En 2021, le groupe n'a effectué aucune activité de recherche et de développement.

1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, lancée le 24 février 2022, a bouleversé tous les plans et toutes les attentes du Groupe pour 2022. À ce jour, le Groupe a presque divisé par deux le nombre de ses terres agricoles en exploitation en raison de l'occupation temporaire partielle des terres et de l'endommagement des actifs et des infrastructures, puis de l'impossibilité d'effectuer des opérations sur ces terres. Le Groupe a publié un communiqué spécial le 16 juin 2022, qui reflète l'estimation préliminaire des pertes effectuée par la direction du Groupe. Le montant total des pertes en termes monétaires a été évalué de manière préliminaire à environ 19 millions de dollars US, y compris les récoltes perdues, les machines et infrastructures endommagées, les stocks, les intrants, etc. À ce jour, il n'est pas possible de confirmer ce montant avec précision, car des activités militaires intenses se déroulent dans la région où se trouvent les actifs du Groupe.

Les perspectives pour 2022 semblent incertaines à l'heure actuelle. Un certain nombre de facteurs fondamentaux peuvent nuire aux performances de la Société dans un avenir proche, en particulier : l'invasion russe en cours de l'Ukraine sans terme visible ; l'augmentation substantielle des prix des principaux intrants (engrais, carburant, produits chimiques), alimentée en outre par la guerre en cours ; le blocus des ports maritimes, suivi d'une réduction significative des prix de vente des cultures locales en raison de l'offre excédentaire de céréales en Ukraine et d'une logistique appréciée dans le pays ; les difficultés opérationnelles liées aux campagnes de récolte et de semis, suivies de la détérioration des rendements de production en raison des dommages et violations causés aux champs et aux technologies de culture appliquées.

Le Groupe fait tout son possible pour maintenir ses opérations. Au cours des sept premiers mois de l'année 2022, le Groupe a pris les mesures d'urgence suivantes :

- Les processus commerciaux au sein de la Société ont été redéfini pour s'adapter aux défis existants et assurer la continuité des activités du Groupe. Le personnel clé et les cadres



supérieurs du Groupe continuent de travailler, mais à distance.

- Les frais de vente, les frais généraux, les frais administratifs et les autres frais d'exploitation, ainsi que les dépenses d'investissement, ont été réduits au minimum nécessaire pour répondre aux besoins primaires de l'activité principale du Groupe. En outre, la direction envisage d'autres mesures de réduction des coûts pour adapter ce dernier à un champ d'activité presque réduit par deux.
- La campagne de semis de printemps s'est achevée en mai 2022 ; le Groupe disposait de suffisamment de semences, d'engrais, de carburant, de pesticides et d'autres intrants requis pour les zones de semis, ainsi que des véhicules, des machines agricoles et des ressources humaines nécessaires. Au total, le Groupe prévoit actuellement de récolter environ 30k hectares (contre 56k hectares en 2021) sur ses terres gérés (cultures de printemps et d'hiver) en 2022. L'état des semis (principalement le blé et le tournesol) est bon ou satisfaisant, mais de nouveaux défis peuvent survenir, car les risques de dégâts supplémentaires dans les champs sont très élevés, la guerre étant toujours en cours.
- Grâce à la solide position de trésorerie du Groupe à la fin de 2021, la direction de la Société a pu couvrir toutes les dépenses opérationnelles, y compris l'exécution de la campagne d'ensemencement du printemps 2022 dans des conditions de guerre extrêmement difficiles et sous une perte importante survenue au premier semestre 2022. Néanmoins, pour renforcer sa position de trésorerie (et compenser jusqu'à 6 millions de dollars de pertes de revenus au premier semestre 2022 en raison des stocks perdus, de l'incapacité d'exporter et de la réduction significative des prix de vente des cultures locales), la direction de la Société envisage de recourir un financement externe à partir des sources disponibles : soit de la banque Alfa, soit d'un partenaire commercial, comme le Groupe l'a fait ces dernières années. Le Groupe prévoit de retirer jusqu'à 4 millions USD au cours du second semestre 2022.

L'évolution de la guerre en Ukraine et ses implications pour les opérations du Groupe dans les mois à venir restent extrêmement incertaines. Malgré les mesures prises par le Groupe pour maintenir ses opérations jusqu'à présent, il n'est pas possible actuellement de donner des indications sur la façon dont l'année pourrait se dérouler.



1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2021

1.9.1 Guerre en Ukraine

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, ce qui a entraîné une guerre totale dans le pays. L'attaque militaire en cours a entraîné, et continue d'entraîner, d'importantes pertes humaines, la dislocation de la population, des dommages aux infrastructures et la perturbation de l'activité économique en Ukraine.

La guerre en Ukraine a radicalement changé tous les plans et toutes les attentes du Groupe pour 2022. À ce jour, le Groupe a presque divisé par deux le nombre de ses terres agricoles en exploitation en raison de l'occupation temporaire partielle des terres et des actifs et infrastructures endommagés. Le montant total des pertes en termes monétaires a été évalué de manière préliminaire à environ 19M USD, y compris les récoltes perdues, les machines et infrastructures endommagées, les stocks, les intrants, etc. **À ce jour, il n'est pas possible de confirmer ce montant avec précision, car des activités militaires intenses sont en cours dans la région où se trouvent les actifs du Groupe.**

Les perspectives pour 2022 semblent incertaines à l'heure actuelle. Le Groupe fait tous les efforts possibles pour maintenir ses opérations compte tenu de la situation économique. Au cours des sept premiers mois de l'année 2022, le Groupe a pris un certain nombre de mesures d'urgence pour assurer la continuité des activités du Groupe, mais il n'est pas possible actuellement de donner des indications sur la façon dont l'année pourrait se dérouler car la guerre est toujours en cours à la date du présent rapport.

1.9.2 Audit des états financiers

Compte tenu de l'invasion militaire de la Russie, les commissaires aux comptes ukrainiens du Groupe n'ont pas pu visiter et effectuer leurs diligences habituelles dans toutes les filiales agricoles du Groupe situées à Kharkiv.



2. PERIMETRE DU GROUPE

2.1 Sociétés du Groupe

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2021, ainsi que le taux de participation direct ou indirecte d'AgroGeneration S.A. dans ces entités, sont mentionnées dans un tableau en **Annexe 1**.

2.2 Acquisitions et cessions de participations

Durant l'année 2021, le Groupe finalisé n'a procédé à aucune cession ni acquisition.

3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

3.1.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Selon le règlement ANC 2015-05, le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont ainsi comptabilisés en résultat d'exploitation.

3.1.2 Chiffre d'affaires et résultats

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration S.A. s'élève à 0 million d'euros, contre un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros en 2020, en raison du fait que, depuis 2020, tous les contrats d'exportation de nouvelles cultures sont conclus directement entre les exploitations ukrainiennes et les clients et non par l'intermédiaire d'AgroGeneration SA.

Le résultat d'exploitation représente un bénéfice de 0,3 million d'euros contre une perte de 0,4 million d'euros en 2020.

Le résultat financier net est un bénéfice de 16,9 millions d'euros contre une perte de 2,2 millions d'euros en 2020. Le bénéfice en 2021 est principalement dû à la reprise de la dépréciation des investissements à Agrogeneration Ukraine LLC. Le résultat net est un bénéfice de 12,9 millions d'euros, contre une perte de 2,2 millions d'euros en 2020.



3.1.3 Capitaux et autres fonds propres

Les capitaux propres s'élèvent à 34,3 millions d'euros contre 21,4 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 12,9 millions d'euros.

3.1.4 Délais de paiements

Conformément aux stipulations de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations sur les délais de paiement applicables aux fournisseurs et aux clients. Tous les montants sont issus du bilan donc TTC sauf pour l'étranger où il n'y a pas de TVA.

- **Délais de paiement fournisseurs**

Au 31 décembre 2021, le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés (hors avances reçues) s'élève à 174 355 €, répartis comme suit :

- Fournisseurs tiers français : 10 429 €
- Fournisseurs tiers étrangers : 0 €
- Fournisseur du groupe : 0 €
- Fournisseur - Factures non reçues : 163 928 €

Les échéances des dettes fournisseurs présentées concernent les fournisseurs tiers français et étrangers, ainsi que les fournisseurs intra-groupe.

	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total**	%*
(a) Tranches de retard de paiement							
31/12/2021	0	10 429	0	0	0	10 429	0
Nombre de factures	0	0	5	0	0	5	0

** Par rapport au montant total des achats de l'année.

** Ne comprend pas le solde de "Fournisseur - Factures non reçues".

Pour rappel, les années précédentes :

	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total	%*
31/12/2020	0	0	40 800	58 601	2 235 154	2 335 154	103
31/12/2019	430 935	494 835	308 506	225 631	114 677	1 574 585	9
31/12/2018	1 214 521	1 578 477	1 280 957	272 599	13 442	4 359 995	17



- **Délais de paiement clients**

Au 31 décembre 2021, le solde des créances s'élève à 11 474 712 €, réparti comme suit :

- Clients tiers français : 0 €
- Clients tiers étrangers : 0 €
- Clients du groupe : 11 474 712 €
- Clients du groupe - non encore facturés : 0 €

Les échéances des créances clients présentées concernent les clients tiers français et étrangers, ainsi que les clients intra-groupe :

	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total **	%*
31/12/2021	0	0	0	0	11 474 712	11 474 712	139
Nombre de factures	0	0	0	0	6	6	0

* Par rapport au montant total des ventes de l'année.

** Ne comprend pas le solde des " clients du groupe - non encore facturés ".

3.1.5 Prêts à moins de trois (3) ans conclus par AgroGeneration S.A.

Aucun prêt n'a été conclu par AgroGeneration S.A. conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

3.2 Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net de 12 946 262 € que nous proposons d'affecter au compte « Report à nouveau ».

3.3 Dépenses non déductibles

Aucune réintégration dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du CGI (amortissements excédentaires ou non déductibles).

3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement

AgroGeneration S.A. n'a procédé à aucune distribution de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40% au titre des trois précédents exercices.

3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent



rapport (**Annexe 2**) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE et autres titres

Au 31 décembre 2021, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

Instruments	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSA (Konkur)*	1 379 487	2 519 544
	Total	2 519 544

*émis le 30 septembre 2015 au profit de Konkur Investments Limited, le prix d'exercice est compris entre 1,79€ et 2,50€ par action.

Au cours de l'exercice 2021, 190 ORNANE (Notes), 4 123 781 warrants, et 190 bons d'émission émis au profit de European High Growth Opportunities Securitization Fund conformément au programme de financement 2018 ont été résiliés conformément à l'accord transactionnel conclu le 16 septembre 2021 (voir **section 1.2.3**).

Au cours de l'exercice 2021, AgroGeneration S.A. n'a pas attribué de stock-options aux mandataires sociaux.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est précisé qu'aucune opération n'a fait l'objet de déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.

Le capital social est fixé au 31 décembre 2021 à la somme de 11 079 319,35 €. Il est divisé en 221 586 387 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 €.

6.1 Répartition du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que

l'identité d'autres actionnaires :

Actionnaires	Au 31/12/2021	
	Nombre d'actions	%DDV et capital
Konkur Investments Ltd	126 084 106	56,90%
Gravitation	4 306 409	1,94%
Public *	91 195 872	41,16%
Total	221 586 387	100,00%

*La détention du public correspond à la part du flottant et à celle détenue par certains anciens salariés et les actions auto-détenues par AgroGeneration (voir **section 6.2.1**).

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration S.A. sont les suivants :

- **Konkur Investments Limited** est détenue à 80% par une filiale à 100% du fonds d'investissement SigmaBleyzer Southeast European Fund IV, CV. Le fonds est géré par la société de gestion SigmaBleyzer Investment Group LLC qui est détenue à 100% par Messieurs Michael Bleyzer, Lev Bleyzer et Valery Dema.
- Charles Beigbeder détient 90% de la société **Gravitation**.

6.2 Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres

6.2.1 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2021, aucune action étaient détenues par les salariés.

6.3 Cours de bourse

A la clôture de l'exercice, l'action AgroGeneration S.A. cotait 0,23 €.

6.4 Succursales existantes

A la date des présentes, AgroGeneration S.A. n'a pas de succursale.

7. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

7.1 Protection de l'environnement

Les surfaces agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de façon respectueuse et raisonnée. À cet égard, l'environnement durable



est un concept pris en compte au plus haut niveau du management de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion environnementale, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et autres réglementations et suit scrupuleusement l'ensemble des textes gouvernementaux relatifs à la protection environnementale.

Parallèlement, mettant en œuvre sa philosophie axée sur la promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'attache néanmoins à préserver l'environnement en s'appuyant sur des équipements de dernière génération, une technologie innovante et des méthodes agricoles de pointe. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments des sols, la société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre d'une culture sans labour. Tous les équipements sont équipés des détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation énergétique, de suivre les mouvements des véhicules et de réaliser des plantations de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

7.2 Programmes sociaux

En accord avec son engagement de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient les structures défavorisées comme les orphelinats, les hôpitaux, les écoles et les populations de retraités. Grâce à ses activités diversifiées, la société se distingue en améliorant les conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans l'oblast de Kharkiv qui fait face à des déplacements de population issue des oblasts de Lugansk et Donetsk. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés en zone rurale, là où le chômage est un sujet particulièrement douloureux. Par ailleurs, la société accorde une attention toute spéciale aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Ainsi, elle assure la tutelle de plusieurs écoles dans les localités où sont implantées les filiales du groupe. AgroGeneration investit dans des infrastructures comme les écoles et les équipes de jeunes footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et fournit d'autres types d'assistance selon les besoins. La société s'investit également dans la belle tradition des camps d'été pour jeunes et envoie des cadeaux en fin d'année aux enfants.

Depuis la déclaration de guerre de la Russie, il est précisé que la Société fait ses meilleurs efforts pour maintenir ses programmes sociaux décrits ci-dessus.



8. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

Nous vous informons que AgroGeneration S.A. n'a fait l'objet d'aucunes injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au cours de l'exercice 2021.



PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE

Cette section contient :

- Les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et dûment autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé **(1.1)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice **(1.2)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été autorisées depuis la clôture de l'exercice **(1.3)** ;
- Les conventions conclues entre les filiales de la Société et les actionnaires et/ou mandataires sociaux de la Société **(1.4)**.

Les conventions réglementées détaillées dans les sous-sections **1.1**, **1.2** et **1.3** font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Aucune convention n'a été autorisée par le Conseil d'administration d'AgroGeneration au cours de l'exercice.

1.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

La convention suivante, autorisées par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A., a été poursuivie au cours de l'exercice :

- ***Prêt Renouvelable Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017, la conclusion, en date du 1er avril 2017, d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Chaque tirage a une maturité maximum d'un an et un taux d'intérêt de 12%, celui-ci pouvant être révisable en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration.



- ***Avenant n°2 à la convention de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 € :***

Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017, la conclusion, en date du 1er avril 2017, d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1er avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Chaque tirage a une maturité maximum d'un an et un taux d'intérêt de 12%, celui-ci pouvant être révisable en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration a également autorisé le 3 juillet 2017, la modification des termes et conditions de ce prêt afin d'inclure notamment SigmaBleyzer Investment Group LLC en tant que prêteur additionnel.

Cette convention, d'une durée d'un an, n'a pas été renouvelée mais a fait l'objet d'un amendement autorisé le 28 mars 2018 par le Conseil d'Administration visant à étendre la date de maturité des deux tirages effectués dans le cadre du dudit contrat de prêt renouvelable d'un (1) an.

Cette convention a été amendée pour modifier la date d'échéance. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de 752.190 € et 1.433.744 €.

Cette convention a fait l'objet d'un quatrième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration, afin de modifier les échéances de ce prêt.

- ***Convention de prêt entre la Société et Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €:***

Le Conseil d'administration a autorisé le 28 mars 2018 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 € d'une durée d'un an, au taux d'intérêt de 12%. Le 3 avril 2018, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €. La date de maturité, initialement fixée au 2 Avril 2019, a été étendue à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2019.

- ***Convention de prêt entre la Société et Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 € :***

Le Conseil d'administration a autorisé le 13 septembre 2018 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744€ d'une durée d'un an, au taux d'intérêt de 12%. Le 1er octobre 2018, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €.

Cette convention a été amendée pour modifier sa date de maturité.



- **Prêt Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 € :** le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion d'un avenant au prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 euros d'une durée d'un six mois, au taux d'intérêt de 12%. Le 1^{er} avril 2019, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €. Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par les échéances financières à venir.
- **Avenant n°3 à la convention de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 € :** le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2018 la conclusion d'un nouvel avenant au contrat de prêt renouvelable conclu entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., d'un montant maximum de 2 900 000 €. L'objectif de cet avenant est de reporter la date d'échéance des deux tirages réalisés dans le cadre du prêt renouvelable d'un (1) an susmentionné. Le premier tirage, d'un montant principal de 752 190 € et le second tirage, d'un montant principal de 1 433 744 €, seront désormais remboursés le 2 octobre 2019 (contre précédemment le 1er avril 2019 pour le premier et le 2 octobre 2018 pour le second).
Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ce nouvel avenant était justifiée par les échéances financières à venir de la Société.
Avenant n°4 à la convention de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC : le Conseil d'administration a autorisé le 4 octobre 2019, la conclusion d'un avenant global relatif à l'ensemble des contrats conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., d'un montant total de 6.214.513 €. Cet avenant vise à modifier la date de maturité de ces prêts afin de (i) suspendre leur exigibilité, (ii) les rendre remboursable à tout moment sous réserve d'un délai préalable de (5) jours et (iii) modifier la qualification des prêts en un prêt d'actionnaire.
Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ce nouvel avenant était justifiée par les échéances financières à venir de la Société.
A la date des présentes, le montant des encours au titre de ce contrat s'élève en principal à 6.214.513 €.
- **Accord Transactionnel avec M. John Shmorhun et AgroGeneration et Harmelia Investments Limited :** Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2020, la conclusion d'un accord



transactionnel entre la Société, Monsieur John Shmorhun et Harmelia Investments Ltd relatif à la fin des fonctions de M. John Shmorhun au sein du groupe. L'accord prévoit, contre la démission de Monsieur John Shmorhun, le versement par Harmelia (i) immédiat d'un montant de 150.000 USD et (ii) d'un montant complémentaire maximum de 144.360 USD si AgroGeneration vend deux fermes sous 12 mois ou si l'actionnaire majoritaire, Konkur Investments Limited, vend sa participation au sein d'AgroGeneration (sans obligation pour AgroGeneration ou Konkur Investments Limited de procéder à de telles ventes).

Le Conseil d'Administration a considéré que la conclusion de cet accord était justifiée et s'est faite par l'absence de charge financière pour AgroGeneration.

A la date d'établissement du rapport, considérant qu'aucun événement n'a eu lieu nous pouvons considérer que les engagements de la Société au regard de cette convention ont pris fin au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1.3 Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice

Depuis la fin de l'exercice 2021, aucune convention n'a été autorisée par le Conseil d'Administration d'AgroGeneration S.A.

1.4 Conventions conclues entre les filiales de la Société et les actionnaires et/ou dirigeants de la Société.

Les conventions suivantes, visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce, sont intervenues au cours de l'exercice :

- ***Contrats de location entre les filiales ukrainiennes (Registr, AGG UA, DON, BUR) et Techno-Iron LLC*** : les contrats de location de locaux de bureaux à Kharkiv, en date du 1er décembre 2018 a été conclu entre Register LLC (Registr), AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA), APK Dontets LLC (DON), Burlukskoje PC (BUR) et Techno-Iron LLC (la société contrôlée par SigmaBleyzer Group). Les accords entre ces entreprises ont été remplacés par les accords signés à nouveau en date du 1er novembre 2021. Les nouveaux contrats de location de locaux à Kharkiv, datés du 1er mars 2021, ont été conclus entre Lan LLC (LAN), AF Podoljevskaja LLC (POD), AF Ukraina Nova LLC (UNA) et Techno-Iron LLC. Le montant des factures pour l'exercice 2021 s'élève à 245 951 € hors taxes.

2. GOUVERNANCE

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, M. Michael Bleyzer agissant en qualité de Président du Conseil d'administration et, en qualité de Directeur général, M. Sergiy Bulavin.

2.1 Composition du Conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice clos

Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Président du Conseil d'administration – Membre du Conseil d'administration	Monsieur Michael Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
Membre du Conseil d'administration	Monsieur John Shmorhun	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Lev Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Valery Dema	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Neal Sigda	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Guillaume James	AGM en date du 11/07/2014	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2024
	Monsieur Xavier Regnaut	AGM en date du 26/06/18	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2023
Directeur Général	Mr. Sergiy Bulavin	Conseil d'Administration en date du 31/03/2021	Indéterminée

2.2 Renseignements personnels relatif au Directeur général

Sergiy Bulavin – Directeur Général



Sergiy Bulavin a démarré sa carrière chez Sigma Bleyzer en 1995 (fonds d'investissement américain et actuel actionnaire majoritaire d'AgroGeneration) où il a occupé notamment différentes fonctions opérationnelles et de direction sur plusieurs pays d'Europe de l'Est (Ukraine, Bulgarie, Roumanie et Kazakhstan) et où il est aujourd'hui Vice-Président dédié au projet agricole en Ukraine.

En 2010, il rejoint la société Harmelia en tant que Premier Vice-président Exécutif et devient, après la fusion avec AgroGeneration en 2013, Directeur général délégué d'AgroGeneration. Depuis mars 2020, il est devenu directeur général du groupe.

2.3 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration

Michael Bleyzer – Président du Conseil d'administration



Michael Bleyzer est le fondateur de SigmaBleyzer (créé en 1994), l'un des acteurs les plus importants et confirmés en matière d'investissement en Europe de l'Est et qui s'appuie sur un modèle d'affaires, qui associe les meilleures pratiques de management occidentales à une grande expérience de terrain des pays de l'ex-bloc soviétique.

Né à Kharkiv, en Ukraine, Michael Bleyzer a grandi en Union Soviétique et obtenu un MSc en électronique et physique quantique de l'Institut de radio-électronique de Kharkiv. Il a mené tout d'abord sa carrière en Russie, en Ukraine, en Ouzbékistan et au Turkménistan puis aux Etats-Unis où il devient citoyen américain en 1978. Monsieur Bleyzer s'engage alors dans la finance et le management et, pendant plus de 15 ans chez Exxon et Ernst & Young, occupe plusieurs fonctions opérationnelles, d'encadrement et de direction au Texas, en Louisiane et en Europe.

Michael Bleyzer est intervenu sur la chaîne CNBC en tant qu'expert des investissements



dans les pays émergents et donne de nombreuses conférences dans le monde. Il a été membre du Conseil d'administration du Houston Holocaust Museum, du comité de conseil du fonds Texas Emerging Technology, du conseil consultatif du Thunderbird Global Council et du conseil consultatif de l'EMPEA (Emerging Markets Private Equity Association).

Depuis 2013, Michael Bleyzer est Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

John Shmorhun – Membre du Conseil d'administration



John Shmorhun est un ancien cadre de DuPont. Il a travaillé pendant plus de 18 ans en Ukraine et en Russie où il a géré les activités agricoles de DuPont. En tant que Directeur, il a, pendant huit ans, eu la responsabilité des opérations en Russie, en Ukraine et dans les pays de la CEI.

Avant cette nomination, John Shmorhun a lancé DuPont Ukraine et a occupé le poste de Directeur général des activités agrochimiques de DuPont de 2003 à 2008.

Avant de rejoindre DuPont, John Shmorhun a été pilote de la Navy pendant 10 ans. Il a été membre de plusieurs conseils dont la Chambre de Commerce des États-Unis en Russie, DuPont Khimprom CJSC et DuPont Russian Coatings CJSC. Il est titulaire d'un MBA de l'Institut du management international de Genève et un BSc en ingénierie mécanique de l'Académie Navale des États-Unis.

En 2010, John Shmorhun a été nommé Président de Harmelia. De 2013 à 2020, M. Shmorhun a occupé le poste de Directeur Général d'AgroGeneration.

Lev Bleyzer – Membre du Conseil d'administration



Lev Bleyzer, co-fondateur de SigmaBleyzer, est responsable des opérations de la société. Né dans l'ex-Union Soviétique, Monsieur Bleyzer fait ses études à l'Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute). En 1981, il émigre aux États-Unis et en 1987, obtient une licence de management à l'Université de Houston.

Pendant ses études universitaires, Lev Bleyzer travaille pour un négociant en vins et devient l'un des vendeurs les plus performants à Houston. Sa licence en poche, Monsieur Bleyzer



intègre le programme de management d'une société de vente au détail où il travaille pendant quatre ans en tant que directeur des ventes avant de rejoindre Sigma Ventures Inc. en 1994.

Lev Bleyzer est membre du Conseil d'administration de nombreuses sociétés d'Europe de l'Est. À ce titre, il est responsable des aspects financiers et opérationnels de chacune des entités.

Depuis 2013, Lev Bleyzer siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration. Il est également président du Comité de Rémunération et membre du Comité d'Audit.

Valery Dema – Membre du Conseil d'administration



Valery Dema crée Sigma Financial Industrial Group en 1989, et occupe le poste de Directeur général. En 1994, Sigma Financial Industrial Group passe sous le contrôle de Sigma Ventures Inc., date à laquelle Monsieur Dema en devient le Vice-Président. Actuellement, il est responsable du développement de nouveaux projets au sein de SigmaBleyzer.

Valery Dema obtient un diplôme d'études supérieures de l'Institut d'aviation de Kharkiv en 1985. Il poursuit alors des études de troisième cycle avec un cursus de trois ans en sciences économiques à l'Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute), un an de management à l'Université de Cologne en Allemagne et trois ans de droit à l'Institut de jurisprudence de Kharkiv (Kharkiv Institute of Jurisprudence). Depuis 2013, Valery Dema est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

Neal Sigda – Membre du Conseil d'administration



Neal Sigda est Partner chez SigmaBleyzer et intervient en tant que membre du Comité d'investissement et président du comité de suivi des portefeuilles. De 1995 à 1997, il a passé la majeure partie de son temps à Kaliningrad, en Russie, ainsi qu'à St. Petersburg, où il était directeur financier pour une entreprise en coparticipation.

Auparavant, Neal Sigda avait passé plusieurs années dans le secteur de l'édition. Il possède une licence de l'Université de Cornell et un master en management international de Thunderbird American Graduate School of International Management, avec une spécialisation en finances.



En tant que Partner chez SigmaBleyzer, Neal Sigda s'implique dans le lancement et le suivi de différentes activités, ceci incluant notamment la participation, antérieure ou actuelle, à divers Conseils d'administration, la direction de SigmaBleyzer Equities Research Group, la supervision des relations avec les investisseurs et de l'équipe d'acquisitions.

Depuis 2013, Neal Sigda est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A. Il est également président du Comité d'Audit et membre du Comité des rémunérations.

Guillaume James – Membre du Conseil d'administration



Guillaume James est diplômé de l'Université de Paris II où il obtient en 1999 une maîtrise de droit.

De 2000 à 2002, Guillaume James est juriste chez Self Trade (courtier en ligne). De 2002 à 2010, il occupe le poste de directeur des affaires corporate chez Poweo (premier fournisseur indépendant de gaz et d'électricité en France).

Il est Administrateur de Gravitation depuis 2008.

Guillaume James siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration depuis 2014. Il est également membre du Comité des rémunérations.

Xavier Regnaud – Membre du Conseil d'administration



Xavier Regnaud est Ingénieur agronome et généticien, diplômé de l'Executive MBA d'HEC Paris et du Babson College en Innovation and Entrepreneurship.

De 1990 à 1994, Xavier Regnaud est chef de marché innovation en produits agro-alimentaires du groupe Limagrain.

De 1995 à 2008, il occupe successivement les postes de directeur général de Fidesco puis du Réseau Entreprendre (financement des PME à haut potentiel), où il a été à l'initiative de la création d'un fond d'investissement pour les entreprises innovantes. De 2008 à 2013, il a occupé les fonctions de président et vice-président de IHD (santé) et Momagri (agence de notation agricole).

Xavier Regnaut siège au conseil d'administration d'AgroGeneration depuis 2017.

2.4 Liste des autres mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l'exercice clos et au cours des cinq derniers exercices sociaux	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices sociaux
Michael Bleyzer	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> Président du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Fondateur et Président de DAAR Charitable Foundation - Président du Conseil d'administration, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer
John Shmorhun	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> - Membre du Conseil d'administration	Néant.
Valery Dema	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u> - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Administrateur de HASK-Flex (Ukraine)



<p>Lev Bleyzer</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer - Administrateur de UKRN I New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de UKRN II New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de UKRN III New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Administrateur de Volia Limited (Chypre) - Administrateur de OISIW Limited (Chypre) - Administrateur de Elandia Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Giacintoco Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Braeside Limited (Chypre) - Administrateur de SBF IV Cyprus Limited (Chypre) - Administrateur de Ostrella Limited (Chypre) - Administrateur de Konkur Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Iviza Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Bonza Bay Investments Limited (Chypre) - Administrateur de Ungeni Investments Limited (Chypre) - Administrateur de SigmaBleyzer Southeast European Fund IV CV (Pays-Bas) - Administrateur de SBF Southeast European Holdings BV (Pays-Bas) - Directeur de SigmaBleyzer Investment Group LLC (Etats-Unis) - Directeur de SBT GP VI LLC (Etats-Unis) - Directeur de SBT Investment VI LLC (Etats-Unis) - Directeur de SIGMA UGF-IV LLC (Etats-Unis) - Vice-Président de Sigma Ventures Inc (Etats-Unis) - Vice-Président de Sigma Advisors Inc (Etats-Unis) - Administrateur de Poltavaa Conditer (Ukraine) - Administrateur de Sigma Cayman III LTD (Cayman)
		<p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniersexercices :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Aquorn Holding Limited (Chypre) - Administrateur de Wellaxo Investments Limited (Chypre) - Administrateur de SBV IV Dairy BV (Pays-Bas) - Administrateur de Sumatra LTD (Ukraine) - Administrateur de Sumatra LTD (Ukraine) - Administrateur de Covalact
<p>Neal Sigda</p>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration 	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Comité de suivi des portefeuilles deSigmaBleyzer - Membre du comité d'investissement et associé de SigmaBleyzer

Guillaume James	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Directeur Général de DreamJet Participations SAS - Vice président de Gravitation SAS - Membre du Comité de Surveillance d'Audacia SAS - Président de GCMI Corporate SAS
Xavier Regnaud	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> - Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - Blainville Executive Conseil : Président
Sergiy Bulavin	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> - Directeur Général -	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> - SigmaBleyzer : Vice-président non exécutif / Conseiller - Groupe NST : Membre du Conseil Consultatif <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniersexercices :</u> - Académie ukrainienne de gouvernance d'entreprise : PDG (jusqu'en avril 2020)

2.5 Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

2.5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Par décision en date du 4 janvier 2021 le Conseil, a décidé de suspendre toute attribution future de jetons de présence par le Conseil jusqu'à ce que le Conseil considère que le Groupe a une meilleure performance.

2.5.2 Rémunération de la Direction générale

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration après avis du Comité des rémunérations sur la base de critères financiers.

- Au 31 décembre 2021 :
 - Rémunération annuelle fixe de 70 000 €.
- Au 31 décembre 2020 (à compter du 31 mars 2021) :
 - Rémunération annuelle fixe de 132 800 € (56 800 € pour Sergiy Bulavin et 76 000 € pour John Shmorhun).

Suite au remplacement du nouveau Directeur Général en mars 2020, la rémunération annuelle a été réduite de 310 000 € à 70 000 € par an.

2.6 Délégation d'augmentation du capital

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint



en **Annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

*

* *

Fait à Paris, le 2 août 2022.

Le Conseil d'administration

AgroGeneration S.A.

ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Au 31 décembre 2021, AgroGeneration détient les filiales décrites ci-dessous :

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2021 % d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
4	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
5	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
6	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
7	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
8	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
9	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
10	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
11	Register LLC	Registr	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
12	Tornado Agroholding PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %

ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	5 060 590	5 345 383	11 079 319,35	11 079 319,35	11 079 319,35
Nombre d'actions émises	101 211 804	106 907 660	221 586 387	221 586 387	221 586 387
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	117 284 400	121 421 899	6 333 333	6 333 333	-
- par droit de souscription	4 793 917	8 067 698	7 911 158	7 105 825	2 519 544
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (H.T)	28 133 635	27 110 995	18 862 432	1 629 337	0
Résultat net avant impôt, amortissement et provisions	(2 253 500)	(4 986 923)	(3 446 645)	(720 660)	(4 059 338)
Charge fiscal	-	-			
Résultat net après impôt, amortissement et provisions	(15 654 480)	(28 903 443)	(71 615 995)	(2 184 816)	12 946 262
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	- 0	-	-		
Résultat après impôt, amortissements et provisions	- 0	-	-		
Dividendes versés à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	1	1
Montant de la masse salariale	164 766	205 510	182 251	73 594	12 778
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc., œuvres)	89 845	78 993	82 715	30 405	3 998

ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce)

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre
1	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions que la société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre des articles L. 22-10-62 et L. 225-209-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.	24 juin 2021 5 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en œuvre en 2021
2	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions que la Société pourrait détenir dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	24 juin 2021 6 ^{ème} résolution	18 mois	Délégation non mise en œuvre en 2021